

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Pensions de réversion, d'invalidité et d'orphelin au décès d'un salarié

- Pension de réversion
- Pension de veuf ou de veuve invalide
- Pension d'orphelin

Et aussi...

- Retraite d'un salarié du secteur privé

Pour en savoir plus

- Je suis veuve ou veuf : démarches en cas de décès / mes droits
Source : Caisse nationale d'assurance vieillesse
- Agirc-Arrco : la pension de réversion du conjoint ou ex-conjoint
Source : Fédération Agirc-Arrco

Services en ligne

- Demande unique de retraite de base de réversion
Formulaire
- Demander une retraite de réversion
Téléservice
- Demande de retraite de réversion (employés et clercs de notaires)
Formulaire
- Demande de pension d'invalidité de veuf ou de veuve – personne relevant du régime agricole (MSA)
Formulaire

Plus d'infos



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)
[mail](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00